



**TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°90-2022-156

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDFIP /**

90-2022-12-20-00013 - Arrêté portant délégation de signature dans le cadre du système d immatriculation des véhicules (SIV) (1 page)	Page 3
90-2022-12-20-00009 - Délégation de signature à la responsable de la Mission départementale Risques Audit de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort (1 page)	Page 5
90-2022-12-20-00012 - Délégation de signature en matière d autorisation de vente des biens meubles saisis (1 page)	Page 7
90-2022-12-20-00007 - Délégation générale de signature accordée à la directrice du pôle « Métiers » de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort (1 page)	Page 9
90-2022-12-20-00010 - Délégations spéciales de signature aux responsables des missions rattachées au Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort (1 page)	Page 11
90-2022-12-20-00011 - Délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort (2 pages)	Page 13
90-2022-12-20-00008 - Délégations spéciales de signature pour le pôle Métiers de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort (2 pages)	Page 16

## **Préfecture du Territoire de Belfort /**

90-2022-12-23-00001 - AP habilitation funéraire pompes funèbres sud territoire_Delle (2 pages)	Page 19
90-2022-12-15-00006 - arrêté de nomination du référent départemental catastrophes naturelles (1 page)	Page 22

DDFIP

90-2022-12-20-00013

Arrêté portant délégation de signature dans le  
cadre du système d'immatriculation des  
véhicules (SIV)

**Arrêté portant délégation de signature dans le cadre du système d'immatriculation des véhicules (SIV)**

L'administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 ter O B ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « application de pré demande d'habilitation et d'agrément » mis en œuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats ;

Vu le décret du 1er octobre 2021 nommant M. Renaud NURY, Sous-Préfet, Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**ARRÊTE**

Art.1er. - Délégation de signature est donnée à M. Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Renaud NURY, Sous-Préfet, Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort, pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter OB du code général des impôts, et par l'article 2 du décret n°2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, ainsi que toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 20 décembre 2022.



**Eddie STAMPONE**  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des  
Finances publiques du Territoire de Belfort

DDFIP

90-2022-12-20-00009

Délégation de signature à la responsable de la  
Mission départementale Risques Audit de la  
Direction départementale des Finances  
publiques du Territoire de Belfort

**Délégation de signature à la responsable de la Mission départementale Risques Audit  
de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort**

L'administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à Madame Anne Sophie CALMET, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Mission départementale Risques Audit, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Belfort, le 20 septembre 2022.



**Eddie STAMPONE**  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort

DDFIP

90-2022-12-20-00012

Délégation de signature en matière  
d autorisation de vente des biens meubles saisis

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'autorisation de vente des biens meubles saisis**

Le gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Arrête :

**Article 1er .**

Délégation de signature est accordée à Mme Nicole LHUBERT, administratrice des Finances publiques adjointe, en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

**Article 2.**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort.

À Belfort, le 20 décembre 2022.



Eddie STAMPONE  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort



DDFIP

90-2022-12-20-00007

Délégation générale de signature accordée à la  
directrice du pôle « Métiers »  
de la Direction départementale des Finances  
publiques du Territoire de Belfort

**Délégation générale de signature accordée à la directrice du pôle « Métiers »  
de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort**

L'administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à Madame Nicole LHUBERT, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle « Métiers », à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Belfort, le 20 décembre 2022.



Eddie STAMPONE  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort

DDFIP

90-2022-12-20-00010

Délégations spéciales de signature aux  
responsables des missions rattachées au  
Directeur départemental des Finances publiques  
du Territoire de Belfort

**Délégations spéciales de signature aux responsables des missions rattachées  
au Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort**

L'administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la mission départementale Risques Audit :**

Mme Anne Sophie CALMET, inspectrice principale des Finances publiques, responsable départementale Risques Audit,

M. Christophe LEPAGE, inspecteur principal des Finances publiques, en charge de l'audit,

M. Lionel DALBIN, inspecteur des Finances publiques, en charge de la CQC.

**2. Pour la mission Communication :**

Mme Valérie CRUCET, agente administrative principale des Finances publiques.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Belfort, le 20 décembre 2022.



Eddie STAMPONE

Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort

DDFIP

90-2022-12-20-00011

Délégations spéciales de signature pour le pôle  
Pilotage et Ressources de la Direction  
départementale des Finances publiques du  
Territoire de Belfort

**Délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources  
de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort**

L'administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▪ **Division Ressources Humaines / Formation professionnelle :**

- Mme Olivia GARDOT-PYOT, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Florence GEVREY, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Gladys BERGÉ, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Muriel HUSSON-BEAUJEU, contrôlease des Finances publiques,

reçoivent délégation spéciale pour signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant du service.

▪ **Division Budget – Immobilier – Logistique / Contrôle de gestion :**

M. Rodolphe MAFFIOLI, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division, reçoit délégation spéciale pour signer, dans la limite de ses attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant du service, et en particulier les commandes d'un montant inférieur à 5 000 euros et la certification du service fait pour tout matériel et fourniture livrés à la DDFiP du Territoire de Belfort.

Budget-Immobilier-Logistique :

- Mme Christine MARLINE, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Chantal GRISEY, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Muriel HUSSON-BEAUJEU, contrôlease des Finances publiques,
- M. Pierre COSSET, agent technique des Finances publiques,

reçoivent délégation spéciale pour signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant du service, et en particulier les commandes d'un montant inférieur à 1 500 euros et la certification du service fait pour tout matériel et fourniture livrés à la DDFiP du Territoire de Belfort.

Courrier-Services techniques :

- M. Fayssel AHMADOUNE, agent technique des Finances publiques,
- M. Pierre COSSET, agent technique des Finances publiques,
- M. Ronan HUSSON, agent technique des Finances publiques,

reçoivent délégation pour signer les bons de livraison de fournitures et les accusés réception des plis recommandés.

Contrôle de gestion – Assistant de prévention :

- M. Lionel DALBIN, inspecteur des Finances publiques,

reçoit délégation spéciale pour signer, dans la limite de ses attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant de ses missions.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Belfort, le 20 décembre 2022.



Eddie STAMPONE  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort

DDFIP

90-2022-12-20-00008

Délégations spéciales de signature pour le  
pôle Métiers de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort



**Délégations spéciales de signature pour le pôle Métiers  
de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort**

L'administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022, paru au BOFIP-RHO-22-1402 du 9 décembre 2022, chargeant M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**A. Pour la division des collectivités locales :**

- Christophe GALICHET-COHARDE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ;
  - Estelle ALFRED, inspectrice des Finances publiques ;
  - Dominique CLOUET, inspecteur des Finances publiques ;
  - Estelle KRIL, inspectrice des Finances publiques ;
  - Florence VU, inspectrice des Finances publiques ;
  - Jocelyne LOISEAU, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Fatima PANICALI, contrôleuse principale des Finances publiques.

**B. Pour la division des missions fiscales et du contentieux :**

- Sandrine BOONE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
  - Pascale COLIN, inspectrice des Finances publiques ;
  - Chloé DOURNEL, inspectrice des Finances publiques ;
  - Alain DROUARD, inspecteur des Finances publiques ;
  - Hélian SIEK, inspecteur des Finances publiques ;

**C. Pour la division du Recouvrement, du contrôle fiscal, des affaires économiques et financières :**

- Manuelle BRUN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division ;
  - Mounir JAOUADI, inspecteur des Finances publiques ;
  - Antoine MANZINELLO, inspecteur des Finances publiques ;
  - Christophe PANICALI, inspecteur des Finances publiques ;
  - Hélian SIEK, inspecteur des Finances publiques ;
  - Tristan TETOT, huissier des Finances publiques ;reçoivent délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes du service ;

**D. Pour le service « Comptabilité-Dépense-Produits divers-Dépôts de fonds au Trésor » :**

- Fabrice PARMENIER, inspecteur des Finances publiques, responsable du service, reçoit délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes de son service, dont :
  - les ordres de paiement,
  - les délais de paiement inférieur à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 euros,
  - les actes et états de poursuites par voie de commandement et saisie ainsi que les mainlevées y afférent,
  - les déclarations de créances,
  - les remises de majoration inférieures à 1 000 euros,
  - les admissions en non-valeur inférieures à 1 000 euros,
  - les pièces, documents et correspondances de l'activité dépôts de fonds et caisse des dépôts, ainsi que les quittances de caisse.
- Laure BOILLOT et Francine VARNEROT, contrôleuses des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les pièces, documents et correspondances entrant dans les attributions courantes du service, dont :
  - les délais de paiement inférieur à 12 mois pour des dettes inférieures à 5 000 euros,
  - les actes et états de poursuites par voie de commandement et saisie ainsi que les mainlevées y afférent,
  - les déclarations de créances,
  - les remises de majoration inférieures à 500 euros,
  - les pièces, documents et correspondances de l'activité dépôts de fonds et caisse des dépôts, ainsi que les quittances de caisse.
- Laurent NATALE, agent administratif principal des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces, documents et correspondances courantes, dans la limite de ses attributions et pour assurer la continuité du service, ainsi que les pièces, documents et correspondances de l'activité dépôts de fonds et caisse des dépôts, et les quittances de caisse.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Belfort, le 20 décembre 2022.



Eddie STAMPONE  
Administrateur des Finances publiques adjoint,  
gérant intérimaire de la Direction départementale  
des Finances publiques du Territoire de Belfort

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-12-23-00001

AP habilitation funéraire pompes funèbres sud  
territoire\_Delle

**ARRÊTÉ n°  
portant habilitation dans le domaine funéraire**

**Le préfet du Territoire de Belfort**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R2223-56 ,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire,

Vu l'arrêté n° 90-2022-05-10-00003 du 10 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrick HENRIET, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Territoire de Belfort,

Vu la demande d'habilitation funéraire, formulée le 15 novembre 2022 et complétée en dernier lieu le 15 décembre 2022 par Monsieur Damien CHIESA ,

**SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

La Société à responsabilité limitée "POMPES FUNEBRES du Sud Territoire" située 74, Faubourg de Belfort à DELLE - 90100, exploitée par M. Damien CHIESA est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- organisation des obsèques,
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- transports de corps avant et après mise en bière
- soins de conservation
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- fourniture de personnels, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil,

**ARTICLE 2 :**

La durée de cette habilitation est fixée à **5 ans** à compter du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure, pour les motifs suivants :

- 1) non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L 2223-23 et L 2223-24 du code général des collectivités territoriales,
- 2) non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3) atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

**ARTICLE 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit devant l'autorité administrative qui a pris la décision, soit devant la juridiction administrative.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort et dont copie sera adressée à Monsieur Damien CHIESA.

Belfort, le 23 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de la citoyenneté et de la légalité,

Patrick HENRIET

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-12-15-00006

arrêté de nomination du référent départemental  
catastrophes naturelles

**ARRÊTÉ N°**  
portant désignation du référent départemental  
à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles

Le préfet du Territoire de Belfort

Vu le code des assurances, et notamment son article L.125-1-2 ;

Vu la circulaire n°IOME2224091C du 24 octobre 2022 relative à la désignation de référents à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation,

VU le décret du Président de la République en date du 1er février 2021, nommant monsieur Christophe DUVERNE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° 90-2022-03-07-00003 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Christophe DUVERNE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture :

**ARRÊTE**

Article 1 : Mme Mallory HUSSON, adjointe au chef du SIDPC, est nommée référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation.

Article 2 : Une lettre de mission, précisant les attributions et les moyens du référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation, sera adressée à Mme Mallory HUSSON.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département, notifié à l'intéressée et adressé pour information au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur.

Fait à Belfort, le 15/12/22

Pour le préfet, et par délégation  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Christophe DUVERNE